

Vie Municipale

Plougasnou Magazine – Été 2026

Le nouveau numéro du magazine municipal sera distribué dans les boîtes aux lettres dans les prochains jours. Cette année, la distribution sera assurée par les élus afin d'économiser les coûts de diffusion. Vous y retrouverez la présentation du budget 2026 de la commune. Ce numéro met à l'honneur celles et ceux qui font vivre notre territoire : les associations, les habitants qui se sont illustrés dans les domaines du sport et de l'art, les élèves de nos écoles, les jeunes, les producteurs locaux ainsi que les nouveaux agents communaux, commerçants et entreprises.

Mise à jour du site internet [Plougasnou.fr](http://plougasnou.fr)

La rubrique économie - artisans, commerces, services... - est maintenant finalisée (près de 40% de changements). Les rubriques santé et associations ont été revues. Les demandes peuvent être adressées par mail à contact@plougasnou.fr

Inscription sur le registre des personnes vulnérables

La commune dispose d'un registre des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, isolées ou fragiles) afin de permettre au CCAS d'intervenir plus efficacement en cas de situation exceptionnelle, comme une forte chaleur, grâce à des appels, visites ou aides adaptées. Le registre respecte le règlement général sur la protection des données. L'inscription est volontaire, soumise au consentement et doit être renouvelée chaque année. Les personnes concernées ou souhaitant être contactées lors d'événements majeurs sont invitées à remplir et signer le formulaire disponible en mairie et téléchargeable sur le site.

Révision du PLUiH de Morlaix Communauté: Appel à recensement des bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), Morlaix Communauté procède au recensement des bâtiments qui pourraient être autorisés à changer de destination

dans les zones agricoles (A) et naturelles (N), conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment situé en zone agricole ou naturelle et vous souhaitez qu'il soit étudié dans le cadre de cette démarche ?

Vous êtes invité à vous faire connaître.

Les bâtiments concernés sont notamment :

- les anciens bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial (granges, étables, écuries, remises, etc.) ;
- les bâtiments traditionnels en pierre ou de caractère, dont la qualité constructive permet d'envisager une réhabilitation ;
- les bâtiments existants qui ne sont plus nécessaires à une activité agricole et dont le changement de destination est susceptible d'être compatible avec les objectifs du PLUiH.

En revanche, les constructions légères, les hangars métalliques récents, les serres, les bâtiments en mauvais état ou ne présentant pas de qualité architecturale particulière ne sont généralement pas éligibles à un changement de destination.

Pour que votre demande puisse être examinée, merci de transmettre :

- les références cadastrales du bâtiment ;
- son adresse ou sa localisation ;
- quelques photographies (vue d'ensemble et vues des façades) ;
- une brève présentation de votre projet ou de l'usage envisagé.

Chaque demande fera l'objet d'une analyse au regard des critères définis par le Code de l'urbanisme, de la qualité du bâtiment, de son insertion dans le paysage, des enjeux agricoles, environnementaux et patrimoniaux, ainsi que des orientations retenues dans le cadre de la révision du PLUiH.

L'inscription d'un bâtiment dans le PLUiH ne vaut pas autorisation de réaliser un changement de destination. Elle permet uniquement de rendre ce changement envisageable, sous réserve du respect des règles d'urbanisme et des autorisations qui seront nécessaires.

Les demandes sont à adresser avant le 20 juillet en mairie à l'adresse : contact@plougasnou.fr

Agenda des animations

Concerts/Festivals/Jeunesse

Les Mardis de Plougasnou

Chaque mardi, du 7 juillet au 18 août, dès 19h (sauf le 14 juillet à 20h). Concerts en plein air. Gratuit. Place de l'Église.

Marchés nocturnes animés

Chaque vendredi, du 10 juillet au 14 août. Place des frères Poupon, Primel.

Fête nationale

Lundi 13 juillet à partir de 19h. Soirée festive : concert et feu d'artifice. Gratuit. Pointe de Primel.

Son ar Mein : le Petit festival #17

Concert, stages de musique. Réservations et information : www.sonarmein.bzh

Pap'Oyo

Concerts le samedi à 18h. Scène ouverte les mercredis. 6, rue de l'Abbesse, le Diben.

Café Marylène

Ouvert tous les samedis de 18h00 à minuit (hors événements spéciaux) avec des concerts et des Dj sets, des choses à boire et à grignoter. Le 13 juillet : bal des Pompiérl'Up (repas + Dj Set). 8 rue de Saint-Sébastien, Kermouster.

Concert Jazz

Dimanche 12 juillet à 12h. Jazz vocal avec chant, piano et contrebasse. Kfé du port, le Diben.

Concert Jazz

Mercredi 22 juillet à 18h30. Doris Bula Trio, chansons françaises revisitées. Chapelle Saint-Nicolas. Libre participation.

Récital "Dolcissime Sirene"

Jeu 30 juillet à 20h30. Soprano et orgue, musique baroque italienne. Église Saint-Pierre. 5 à 10 €.

Place aux Mômes

Chaque lundi, du 6 juillet au 17 août, à 18h30 : spectacles jeune public. Gratuit. Place de l'Église.

Animations proposées par la médiathèque

Bébés lecteurs. Lectures, comptines et jeux de doigts. 0-3 ans. Vendredi 31 juillet à 11h.

Festival du film Jeunesse

Par le Ciné de la Baie. Le 15, 16 et 17 juillet. Information : www.cinedelabaie.com (10€ pour 9 projections). Salle municipale de Plougasnou et Pointe de Primel.

Concours de Poésie

Par l'Atelier d'écriture du foyer rural. Jusqu'au 22 août, concours d'été de poésie, ouvert à tous. Information : www.foyerruralplougasnou.fr

Théâtre

"La nuit de Valogne" (Éric-Emmanuel Schmitt). Salle Municipale. Le 11 et 12 juillet à 20h30. Gratuit.

Expositions/Vide-greniers

Exposition Boulistes et créatifs

Du 1er au 9 juillet de 10h à 12h et de 14h à 18h. Gratuit. Maison prévôtale.

Art en Plougasnou (45ème Salon de peinture)

Du 11 juillet au 15 août de 9h à 12h et de 15h à 18h (artenplougasnou.fr). Gratuit. Maison prévôtale.

Vide-grenier (Comité des fêtes de Kermouster)

Kermouster. Dimanche 19 juillet. Entrée gratuite. Restauration sur place.

Foire aux plantes

Exposition et vente de plantes rares. Restauration sur place. Du 25 au 26 juillet, de 10h à 19h. Primel.

La Ronde des Arts

Exposition de peinture et de sculpture. Gratuit. Du 24 juillet au 23 août. Primel.

Vide-grenier (Boules Plombées)

Impasse Pierre de Coubertin. Dimanche 26 juillet. Entrée gratuite. Restauration sur place.

Visites/Balades

Balades contées avec Flore Loened

Les jeudis 9, 16, 23 et 30 juillet de 21h à 22h30. Pointe de Primel. Réservation : contact@floreloened.com, 12 €/enfant 6 €.

Visites ostréicoles

Le 23 juillet à 10h30. Réservation : 02 98 67 35 46 (Office de Tourisme) 10€/enfant 5€.

Coquillages et Crustacés (Ulamir-CPIE)

Le 15 juillet de 13h à 15h. Le 31 juillet de 14h à 16h. Gratuit. ulamir-cpie.bzh

Sortie en mer (La Bretonne)

Phoques le 14 et 29 juillet. Roscoff le samedi 25 juillet. www.labretonnebaiedemorlaix.com

Course d'orientation en famille

Mercredi 29 juillet à 14h. Pointe de Primel. Sur inscription : 06 15 06 82 08.

Sport

Initiation aux boules plombées : tous les mercredis, du 8 juillet au 17 août, à 10h00. Gratuit. Allées de Primel. Dès 8 ans.

Concours de pétanque : samedi 11 et 25 juillet à 14h. Doublette ouvert à tous. Stade de la Métairie.

Ecoski : les samedis à partir de 14h. Étang de Mesquéau. ecoski.fr

Qi-Gong (Primel Zen) : de 9h à 10h du lundi au vendredi. Plage de Primel. 5€ la séance, gratuit pour les adhérents.

Yoga : à partir du 12 juillet. Mercredi de 9h à 10h. Dimanche de 9h30 à 10h30. Plage de Primel. Réservation: bananayoga.fr, 10€ la séance.



Travaux

Médiathèque

- Maîtrise d'ouvrage : commune de Plougasnou
- Travaux : achèvement des travaux de l'enveloppe bâtementaire
- A suivre : aménagements intérieurs
- Circulation : perturbée rue de Primel

Régie Communale

- Fauchage des accotements : achèvement de la 2ème passe
- Débroussaillage des sentiers: 2ème passage début juillet
- Mise en place des festivités estivales

Info flash

Prochain conseil municipal

Jeudi 8 octobre à 18h en mairie

Solutions alternatives pendant la fermeture de la déchetterie de Lanmeur :

Déchetterie de Morlaix (Le Pilodeyer),

Déchetterie de Plestin-les-Grèves

Aire temporaire pour les déchets verts

accessible en face du site actuel de Lanmeur

lundi, mercredi et samedi

de 9h à 12h et de 13h45 à 18h00

Du 1er juin au 30 septembre, chiens et chevaux sont interdits sur les plages.

Cette interdiction fait l'objet

d'un arrêté préfectoral

(consultable sur le site de la mairie)

Navette estivale gratuite

À partir du 6 juillet jusqu'au 28 août,

elle dessert jusqu'à 20 arrêts

entre le Port de Térénez jusqu'au bourg

entre 8h30 et 18h30 environ

(horaires précis à consulter sur le dépliant disponible en mairie ou sur www.lineotim.com)

Message de Vigieau

Vigieau, dispositif du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, nous informe que l'eau du robinet, l'eau prélevée dans les cours d'eau, et l'eau prélevée dans les nappes passent en vigilance. Ces niveaux peuvent nécessiter l'adoption de restrictions pour préserver nos ressources en eau. Informations sur vigieau.gouv.fr/

Date limite de transmission de vos informations pour publication

20 juillet pour le mensuel d'août
secretariat@plougasnou.fr



Numéros utiles

Mairie :	02 98 67 30 06
Centre Municipal de Santé :	02 98 67 30 20
Docteur Ménicot (généraliste) :	02 98 24 63 84
Docteur Suisse (psychiatre) :	zena.eu
Résidence autonomie :	02 98 67 30 90
Pédicure-Podologue Nougaret, Prigent :	02 98 24 37 82
Infirmières Murla, Postic, Flamanc, Mathieu, Livolant :	02 98 67 34 89
Infirmier(e)s Gautier, Romieux, Tardivel :	02 98 67 31 87
Infirmier(e)s Lindivat, Siembida, Floch :	02 98 67 84 94
Dentiste Foucreau Christian :	02 98 67 31 94
Dentiste Postic Stéphane :	02 98 67 36 12
Masseur Kinésithérapeute Maxime Lancigu :	02 22 55 12 05
Masseur Kinésithérapeutes Bonel, Tocquer, Le Pape, David :	02 98 67 31 13
Ostéopathe Audrey Ammon :	06 20 95 51 05
Psychothérapie intégrative	
Anne-Valérie Guiraud :	06 62 41 98 11
Patricia Taxi VSL :	06 86 42 34 44
Ambulance Flamanc :	02 98 67 80 10
SAMU : 15 - Pompiers : 18 - Gendarmerie : 17	
Numéro d'urgence européen :	112
Numéro d'urgence pour personnes sourdes et malentendantes :	114
Pharmacie de Poulbraou :	02 98 67 30 02
Assistante sociale :	02 98 88 99 90
An Dour :	0806 090 010
EDF dépannage clients :	09 726 750 29
Orange dépannage clients :	39 00
Lineotim - Lignes de cars :	02 98 88 82 82
Suicide écoute :	01 45 39 40 00
SOS amitiés :	0972 39 40 50
Alcooliques Libres :	06 42 23 72 22

Correspondants de presse

Le Télégramme

Philippe Bescond - 07 89 06 35 38

phoscitek@club-internet.fr

Raphaël Lefebvre - 06 87 80 23 43

rletelegramme@gmail.com

Ouest-France

Maud Coail - maud.coail@icloud.com

Urbanisme

Le service urbanisme est fermé au public tous les jeudis (accueil et téléphone).

Service en ligne pour le dépôt des demandes d'urbanisme

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux. Pour réaliser ces démarches d'urbanisme, un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible est à votre disposition :

<https://sve-ads.morlaix-communauté.bzh> pour créer votre compte et déposer vos dossiers en ligne.

Le dépôt en ligne, c'est :

- Un service accessible à tout moment
- Un gain de temps : plus besoin de vous déplacer en mairie
- Une démarche plus écologique grâce au numérique
- Un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction

Vous avez des travaux à réaliser ?

Les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction (remplacement de menuiseries, ravalement de façade, création ou modification d'ouverture...), de l'agrandir, de créer une annexe (abri de jardin, piscine...), d'édifier ou modifier une clôture, etc... sont soumis à déclaration préalable ou dans certains cas à permis de construire.

Le service Urbanisme est à votre écoute pour tous vos projets d'urbanisme. Il vous renseignera sur le règlement applicable et les pièces à fournir pour la constitution de votre dossier.

A noter également que tout aménagement aux abords d'une construction (tel que les travaux de bitumage, suppression de haies et talus) doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Permanence du Maire

Le premier samedi du mois sans rendez-vous de 10h00 à 12h00 à la mairie. Monsieur le Maire reçoit également **tous les jours sur rendez-vous.** Contacter l'accueil de la mairie au 02 98 67 30 06 pour la prise de rendez-vous.

Permanence des Adjoint(e)s au Maire

Les rencontres avec les adjoints se font sur rendez-vous au **02 98 67 30 06.**

Autres permanences

En mairie

- Relais Petite Enfance : permanence un mercredi par mois : prochaine permanence : mercredi 16 septembre de 9h00 à 12h00. Prise de rendez-vous au **02 98 88 17 34** ou rpe@agglomorlaix.fr
- France Service : permanence tous les mercredis après-midi, rendez-vous au **07 87 73 52 61** pour les démarches administratives ou au **06 13 18 21 73** pour les formations informatiques.
- Conciliateur de justice : si vous avez besoin de contacter le conciliateur de justice : Joseph Grondin, prise de rendez-vous sur : grondinconciliateurdejustice@gmail.com

Permanences extérieures

- Service social maritime : 11 Quai de Tréguier - 29600 Morlaix - **02 98 43 44 93.**
- Coloriste conseil à Morlaix Communauté : rendez-vous au **02 98 15 31 34.**
- Conseillers juristes de l'ADIL (information logement) : rendez-vous au **02 98 46 37 38.**
- Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) : rendez-vous au **02 98 15 31 36.**
- Ligue contre le cancer : 15 Chemin de l'Hospice - **02 98 63 92 27** - ligue.cancer.morlaix@gmail.com lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h00 - jeudi matin de 9h30 à 11h30.

Lettre d'information mensuelle par mail : contact@plougasnou.fr

Site web : www.plougasnou.fr

Facebook : [@mairiedeplougasnou](https://www.facebook.com/mairiedeplougasnou)

Instagram : [@mairie_plougasnou](https://www.instagram.com/mairie_plougasnou)

Directeur de la publication : Serge Wlodarczak

Comité de rédaction : Nathalie Gradelet, Boris Ruaudel, Hélène Lambert

Ne pas jeter sur la voie publique